

# Bon à savoir

Nous avons réuni ci-dessous les principaux points relatifs aux voyages individuels pour que vous puissiez profiter pleinement de vos vacances. Pour toute information générale sur Procap Voyages & Sport et sur vos réservations, rendez-vous aux pages 8 et 9. Veuillez également consulter les conditions générales de contrat et de voyage aux pages 67 à 69.

## Logements, hôtels

Vous trouverez dans ce catalogue des hôtels et destinations accessibles en fauteuil roulant que nous avons soigneusement sélectionnés pour vous. La tâche n'est pas simple, car la signification que chacun·e donne à « accessible en fauteuil roulant » est aussi variable que les besoins individuels. Il en va de même pour les infrastructures et services sans obstacles des complexes de vacances, qui diffèrent grandement d'un pays à l'autre. Nous vous renseignons en détail sur les poignées de maintien, l'équipement des salles d'eau, l'adéquation du lieu pour les familles ou encore son accessibilité sans obstacles, par exemple. Les logements ont généralement fait l'objet d'une inspection sur place.

## Frais de dossier forfaitaires et administratifs

Lors d'une réservation de voyage individuel, des frais de dossier forfaitaires d'un montant de CHF 70 seront facturés pour les membres Procap et de CHF 120 pour les non-membres, par dossier. Des frais de traitement de CHF 100 à CHF 200 seront demandés pour l'élaboration d'une offre sans engagement de produits hors catalogue. Ces frais seront déduits du montant de la facture lors d'une réservation définitive. Un forfait de CHF 300 est facturé pour les voyages avec assistance personnelle.

## Réduction réservation anticipée

Certains hôtels proposent des réductions si vous réservez en avance. Merci de nous consulter.

## Taxes de séjour

Dans certains pays (Suisse, Grèce, Espagne, etc.), des taxes touristiques supplémentaires peuvent être facturées sur place.

## Bagages, fauteuils roulants, besoin d'assistance

Procap V&S vous communiquera toutes les règles générales de la compagnie aérienne en matière de bagages. Ces informations figureront par ailleurs dans vos documents de voyage. Si vous voyagez avec un fauteuil roulant ou d'autres moyens auxiliaires, veuillez communiquer de manière claire les informations requises et votre besoin d'assistance lors de votre réservation pour que Procap V&S puisse organiser le nécessaire auprès des compagnies aériennes et des prestataires. Toute information incomplète ou notification tardive du besoin d'assistance peut compromettre votre participation au voyage. Il se peut que les prestataires demandent des frais supplémentaires pour les services fournis, lesquels seront à votre charge. Il en va de même en cas d'excédent de bagages.

## Vols

Nous réservons directement les vols avec notre système de réservation. Si vous avez besoin d'assistance, veuillez le signaler à la compagnie aérienne et au service spécial de prise en charge de chaque aéroport, qui vous aideront à embarquer dans l'avion et à en descendre. Procap V&S décline toute responsabilité en cas de manquements sur place. La compagnie aérienne ou son service médical vous demandera peut-être de remplir un formulaire supplémentaire.

## Voyager avec un fauteuil roulant électrique et aides à la propulsion

Les fauteuils roulants électriques ne sont autorisés à bord qu'à condition qu'ils soient pourvus d'une batterie sèche ou en gel et que les pôles soient déconnectés. Pour les aides à la propulsion les batteries lithium sont autorisées si elles peuvent être retirées et ne dépassent pas 300 Wh. Si le fauteuil dispose de deux batteries, la puissance autorisée est de 160 Wh par batterie. Les fauteuils roulants électriques étant soumis à un transfert spécial, merci de bien vouloir fournir des informations précises dans votre formulaire de demande.

## Légende

DBL chambre double  
IND chambre individuelle  
Suppl. supplément